

**CONSTANTIN ASSOCIES**  
114, rue Marius AUFAN  
92300 – LEVALLOIS PERRET

**KPMG AUDIT**  
1, cours Valmy  
92923 – PARIS LA DEFENSE

**MALTERIES FRANCO-BELGES S.A.**

Quai du Général Sarrail

10400 – NOGENT SUR SEINE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**SUR L'INFORMATION FINANCIERE**

**SEMESTRIELLE**

*Période du 1er juillet 2008 au 31 décembre 2008*

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **SUR L'INFORMATION FINANCIERE**

#### **SEMESTRIELLE**

*Période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 31 décembre 2008*

#### **MALTERIES FRANCO-BELGES S.A.**

Quai du Général Sarrail

10400 – NOGENT SUR SEINE

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application des articles L.232-7 du Code de commerce et L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés de la société Malteries Franco-Belges S.A., relatifs à la période du 1<sup>er</sup> juillet 2008 au 31 décembre 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### **I – Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, la régularité et la sincérité des comptes semestriels consolidés et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat du semestre écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II – Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité et exposant les difficultés à appréhender les perspectives d'activité et de rentabilité dans un contexte de crise économique mondiale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Levallois Perret et Paris la Défense, le 27 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

KPMG AUDIT  
*Département de KPMG S.A.*

Jean-Marc Bastier  
*Associé*

Alphonse Delaroque  
*Associé*